INSA LYON

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2024

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
LYON

Sommaire

1. ETATS FINANCIERS 3
1.1. Bilan Consolidé 3
1.2. Compte de résultat consolidé 4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé 5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€) 7
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION 8
2.1. Référentiel comptable 8
2.2. Modalités de présentation 8
2.3. Modalités de consolidation 8
2.4. Evénements significatifs 10
2.5. Evènements postérieurs à la clôture 10
2.6. Comparabilité des exercices 11
Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées : 11
2.7. Méthodes et règles d'évaluation 11
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN 22
3.1. Ecart d'acquisition 22
3.2. Immobilisations incorporelles 23
3.3. Immobilisations corporelles 24
3.4. Immobilisations financières 25
3.5. Ventilation des créances par échéance 25
3.6. Titres non consolidés 26
3.7. Stocks 27
3.8. Provision pour risques et charges 27
3.9. Emprunts et dettes financières 28
3.10. Ventilation des dettes par échéance 28
3.11. Impôts différés 29
3.12. Etat des déficits fiscaux 30
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT 31
4.1. Produits sans contrepartie directe 31
4.2. Produits avec contrepartie 31
4.3. Autres produits de fonctionnement 31
4.4. Achats consommés 32
4.5. Charges de personnel 32
4.6. Autres charges de fonctionnement 32
4.7. Impôts et taxes 33
4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif 33
4.9. Résultat financier 33
4.10. Impôts sur les bénéfices 34
4.11. Preuve d'impôt 34
4.12. Intérêts minoritaires 35
5. ENGAGEMENTS HORS BILAN 36
5.1. Engagements donnés 36
6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES 36
6.1. Honoraires des commissaires aux comptes 36
6.2. Effectif moyen 36

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

ACTIF	Décembre 2024	Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	542	623
Dont Ecarts d'acquisition positifs	150	150
Immobilisations corporelles	217 192	230 108
Immobilisations financières	509	501
Actif Immobilisé	**218 243**	**231 232**
Stocks et en-cours	711	739
Clients et comptes rattachés	5 555	6 496
Autres créances	41 377	40 438
Disponibilités	61 010	53 925
Actif circulant	**108 652**	**101 597**
Comptes de régularisation actif	67	65
Total de l'actif	**326 963**	**332 895**

PASSIF	Décembre 2024	Décembre 2023
Financements reçus de l'Etat	198 940	209 226
Autres financements reçus	1 773	4 710
Réserves consolidées	33 191	28 386
Résultat consolidé	6 829	5 806
Intérêts minoritaires	892	1 054
Fonds propres	**241 625**	**249 182**
Provisions	**27 083**	**27 198**
Emprunts et dettes financières	2 319	2 516
Fournisseurs et comptes rattachés	4 451	4 528
Autres dettes	50 799	46 847
Dettes	**57 569**	**53 890**
Comptes de régularisation passif	686	2 624
Total du passif	**326 963**	**332 895**

1.2. Compte de résultat consolidé

	Décembre 2024	Décembre 2023
Produits	**164 274**	**162 947**
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)	117 133	114 059
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)	46 846	48 250
- Autres Produits de fonctionnement	295	638
Charges de fonctionnement	**-150 470**	**-149 472**
- Achats consommés	-1 880	-2 081
- Charges de personnel	-108 790	-107 244
- Autres charges de fonctionnement	-39 800	-40 147
Charges d'intervention	**-7 283**	**-7 871**
Impôts et taxes	-1 889	-1 932
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-18 760	-19 261
Reprise de financement rattaché à un actif	13 366	13 323
Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**6 520**	**5 604**
Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**6 520**	**5 604**
Charges financières	-33	-57
Produits financiers	498	346
Résultat financier	**465**	**288**
Impôt sur les résultats	-66	12
Résultat net des entités intégrées	**6 920**	**5 904**
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	-1	-2
Résultat net de l'ensemble consolidé	**6 918**	**5 902**
Intérêts minoritaires	-89	-96
Résultat net (part du groupe)	**6 829**	**5 806**

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

	Décembre 2024	Décembre 2023
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	**6 918**	**5 902**
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	**4 781**	**5 962**
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes de reprises	5 212	5 283
- Variations des impôts différés	-7	
- Plus-values de cession, nettes d'impôts	-424	680
Dividendes reçus des entités mises en équivalence	1	2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	**2 008**	**-3 349**
- Variation des stocks liée à l'activité	28	-52
- Variation des créances liées à l'activité	2 005	-12 755
- Variation des dettes liées à l'activité	-24	9 458
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	**13 709**	**8 517**
Acquisitions d'immobilisations	-8 389	-9 675
Cessions d'immobilisations, net d'impôt	31	96
Incidence des variations de périmètre	-1 299	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**-9 656**	**-9 579**
Dotations en fonds propres (y compris FEA) en numéraire		
Subventions reçues	2 541	1 878
Dividendes / prélèvements sur réserves versés à l'État		
Dividendes versés aux minoritaires des entités intégrées		
Émissions d'emprunts	78	589
Remboursements d'emprunts	-271	-840
Autres opérations		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**2 348**	**1 627**
ENCAISSEMENTS	-4 534	-1 191
DÉCAISSEMENTS	4 811	1 254
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE DE TIERS	**277**	**62**
Variation de trésorerie	**6 678**	**628**
Trésorerie d'ouverture	53 920	53 292
Trésorerie de clôture	61 009	53 920

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les encaissements et décaissements du groupe, répartis en trois catégories : exploitation, investissement et financement. Il permet d'analyser les variations de la trésorerie entre le début et la fin de l'exercice. Ce tableau est établi selon la méthode indirecte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent :

- Les fonds en caisse et soldes bancaires ;
- Les placements financiers à court terme, à condition qu'ils soient facilement convertibles en liquidités avec un faible risque de perte de valeur ;
- Les instruments comme les chèques en cours d'encaissement.

Calcul du solde de trésorerie :

- Sont pris en compte les soldes des comptes 51X (sauf 5186, 5187 et 5198), 52, 53X, 54X et le compte 585 si débiteur.
- Les valeurs mobilières de placement (compte 50X) sont exclues en raison de leur volatilité mais figurent dans la variation de trésorerie liée à l'activité.

Gestion de trésorerie :

- Les mouvements internes entre éléments de trésorerie (ex. : transferts entre caisse et compte bancaire) ne figurent pas dans le TFT.
- Seules les opérations générant ou consommant réellement de la trésorerie sont incluses.

Les écritures spécifiques aux organismes publics non comptabilisées en classe 4 ne sont pas prises en compte. Les variations de périmètre de consolidation impactant la trésorerie doivent être mentionnées en annexe.

Traitement des acquisitions et cessions :

- En cas d'acquisition, le flux d'investissement reflète le prix d'achat diminué de la trésorerie acquise.
- Pour une cession, il inclut le prix de vente augmenté de la trésorerie cédée.

La ligne "Incidence des variations de périmètre" couvre également les changements de pourcentage de détention dans les filiales durant l'exercice.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

	Situation à l'ouverture	*Correction à l'ouverture*	*Affectation du résultat n-1*	*Résultat n*	*Variation des subventions d'investissement/des FEA rattachés à un actif*		*Variations de périmètre*	*Autres variations*			**Situation à la clôture**
					Augmentation	*Diminution*		*Augmentation*	*Diminution*	*Reclassement*	
Financements reçus de l'État par l'organisme consolidant	209 226	-193			1 867	-12 359				399	**198 940**
Autres financements reçus											
- d'autres entités	4 710	-2 204			674	-1 006				-401	**1 773**
Réserves consolidées	28 386	-1 004	5 806							3	**33 191**
Résultat de l'exercice	5 806		-5 806	6 829							**6 829**
Total fonds propres (part du groupe)	**248 129**	**-3 401**		**6 829**	**2 541**	**-13 365**				**1**	**240 733**
Intérêts minoritaires	1 054			89		-1	-250				**892**

Passage de l'instruction 08-017-M9 à l'instruction GCP-24-0013

Afin de neutraliser l'effet du changement des normes de consolidation, nous avons choisi de présenter les états financiers selon la méthode prospective, au 1er janvier 2024.

Nous présentons l'impact du passage à l'instruction GCP-24-0013 en détail à la section " 2.7. Méthodes et règles d'évaluation".

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- Résultat exceptionnel: Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs: Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Activités du groupe

Les activités du groupe INSA LYON sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe INSA LYON exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif sont mises en équivalence (les modalités de mise en œuvre de cette méthode sont détaillées 2.7. Méthodes et règles d'évaluation). L'influence notable est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la Société.

Liste des entreprises consolidées

Entité	Pourcentage		Type de contrôle	Méthode de consolidation
	contrôle	intérêt		
INSA LYON	Société tête de groupe - consolidante			
INSAVALOR	86,05%	86,05%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SEDIST	99,68%	85,78%	Contrôle exclusif	Intégration globale
TERRAGORA	33,00%	28,40%	Influence notable	Mise en équivalence

Variation du périmètre de consolidation

Le Groupe INSA LYON a constaté deux sorties au cours de l'exercice :

- Sortie de la Fondation INSA LYON du fait de l'application du nouveau référentiel d'établissement des comptes consolidés qui ne reconnaît pas les entités ad' hoc.
- Sortie de la SCI CRI à la suite de sa liquidation sur la base d'un arrêté produit en date du 31 mai 2024.

Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice 2024 et en dehors des deux sorties de périmètre évoquées plus haut, il n'y a eu aucune variation du pourcentage d'intérêt.

2.4. Evénements significatifs

En dehors des sorties de périmètre, il n'y a eu aucun événement significatif.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Le groupe INSA LYON relève l'absence d'évènement postérieur à la clôture.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2024 est d'une durée de 12 mois.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées :

Société	Décembre 2024		Décembre 2023	
	Date de clôture	Durée d'exercice	Date de clôture	Durée d'exercice
INSA LYON	31/12	12	31/12	12
FONDATION INSA LYON			31/12	12
INSAVALOR	31/12	12	31/12	12
SEDIST	31/12	12	31/12	12
SCI CRI	31/12	5	31/12	12
TERRAGORA	31/12	12	31/12	12

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

Changements de méthodes comptables

L'exercice 2023 était le dernier exercice où s'appliquait l'instruction 08-017-M9.

L'instruction GCP-24-0013 s'applique obligatoirement à tous les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2024. Il s'applique de manière prospective aux transactions et aux contrats survenues à partir de cette date.

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Les principaux impacts du changement de référentiel sont les suivants :

- Modèles de présentation des états financiers ;
- Traitement des entités ad' hoc.

Il n'y aucun autre impact par rapport à cette nouvelle instruction.

Les tableaux ci-dessous présentent en détail les variations induites par le changement de méthode.

Bilan : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

ACTIF	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Immobilisations incorporelles	623	623
Dont Ecarts d'acquisition positifs	150	150
Immobilisations corporelles	230 108	230 108
Immobilisations financières	501	501
Titres mis en équivalence		
Actif Immobilisé	**231 232**	**231 232**
Stocks et en-cours	739	739
Avance et acomptes versés sur commandes	27	
Clients et comptes rattachés	6 496	6 496
Autres créances		40 438
Autres créances et comptes de régularisation	40 475	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	53 925	53 925
Actif circulant	**101 663**	**101 597**
Comptes de régularisation actif		65
Total de l'actif	**332 895**	**332 895**

PASSIF	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Financements reçus de l'Etat (Ancienne appellation : Financements Etat non rattachés à des actifs et Fina	209 226	209 226
Autres financements reçus (Ancienne appellation : Financements autres que l'Etat non rattachés à des act	4 710	4 710
Réserves consolidées (Ancienne appellation : Réserves Groupe)	28 386	28 386
Résultat consolidé (Ancienne appellation : Résultat de l'exercice)	5 806	5 806
Total Capitaux Propres	**248 128**	**248 129**
Intérêts minoritaires (Ancienne appellation : Intérêts hors groupe)	1 054	1 054
Fonds propres	**249 182**	**249 182**
Provisions	**27 198**	**27 198**
Emprunts et dettes financières	2 516	2 516
Avances et acomptes reçus	165	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 528	4 528
Autres dettes		46 847
Dettes fiscales et sociales	44 310	
Autres dettes et comptes de régularisation	4 995	
Dettes	**56 514**	**53 890**
Comptes de régularisation passif		2 624
Total du passif	**332 895**	**332 895**

Compte de résultat : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Produits	**175 722**	**162 947**
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)		114 059
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)		48 250
- Autres Produits de fonctionnement		638
- Chiffre d'affaires	43 344	
- Autres produits d'exploitation	132 378	
Charges de fonctionnement	**-149 473**	**-149 472**
- Achats consommés	-2 081	-2 081
- Charges de personnel	-107 244	-107 244
- Autres charges de fonctionnement		-40 147
- Charges externes	-33 944	
- Autres charges d'exploitation	-6 204	
Charges d'intervention	**-20 645**	**-7 871**
Impôts et taxes	-1 932	-1 932
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-18 713	-19 261
Reprise de financement rattaché à un actif		13 323
Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**5 604**	**5 604**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**5 604**	**5 604**
Charges financières	-57	-57
Produits financiers	346	346
Résultat financier	**288**	**288**
Impôt sur les résultats	12	12
Résultat net des entités intégrées	**5 904**	**5 904**
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence (Ancienne appellation : Quote-part de résu	-2	-2
Résultat net de l'ensemble consolidé	**5 902**	**5 902**
Intérêts minoritaires	-96	-96
Résultat net (part du groupe)	**5 806**	**5 806**

Tableau de flux de trésorerie : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	**5 902**	**5 902**
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	**5 965**	**5 965**
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes de reprises (Ancienne appellation :	5 283	5 283
- Variations des impôts différés		
- Plus-values de cession, nettes d'impôts (Ancienne appellation : Elimination des plus ou moins values	680	680
Dividendes reçus des entités mises en équivalence (Ancienne appellation : Elimination de la quote-part	2	2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	**-3 288**	**-3 349**
- Variation des stocks liée à l'activité	-52	-52
- Variation des créances liées à l'activité	-13 947	-12 755
- Variation des dettes liées à l'activité	10 711	9 458
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	**8 579**	**8 517**
Acquisitions d'immobilisations	-7 797	-9 675
Cessions d'immobilisations, net d'impôt	96	96
Incidence des variations de périmètre		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**-7 701**	**-9 579**
Dotations en fonds propres (y compris FEA) en numéraire		
Subventions reçues		1 878
Dividendes / prélèvements sur réserves versés à l'État		
Dividendes versés aux minoritaires des entités intégrées		
Émissions d'emprunts	589	589
Remboursements d'emprunts	-840	-840
Autres opérations		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**-251**	**1 627**
ENCAISSEMENTS		-1 191
DÉCAISSEMENTS		1 254
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE DE TIERS		**62**
Variation de trésorerie	**628**	**628**
Trésorerie d'ouverture	53 292	53 292
Trésorerie de clôture	53 920	53 920

Comparabilité des comptes

Les seuls éléments significatifs impactant la comparabilité des comptes sont les corrections d'erreur. Celles-ci ne concernent que l'INSA LYON pour l'exercice 2024.

L'impact de ces corrections d'erreur est synthétisé dans le tableau suivant :

Bilan Pro-forma 2023 impact des corrections

ACTIF en K€	EXERCICE 2023			Corrections				Bilan 2023 corrigé
	BRUT	Amort et Provisions	NET	Transfert UCBL	Prorata TVA	Mise en service immobilisation en cours	Sortie IEC	
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	1 456	1 169	287					287
Immobilisations corporelles	295 029	73 812	221 216	-2 998		-47	-866	217 305
Immobilisations financières	945	820	125					125
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	297 430	75 801	221 628	-2 998		-47	-866	217 717
ACTIF CIRCULANT								0
Stocks	594		594					594
Créances	39 221	143	39 078	194	316			39 588
Charges constatées d'avances								0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	39 815	143	39 672	194	316			40 182
TRÉSORERIE	31 539		31 539					31 539
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	368 784	75 944	292 840	-2 804	316	-47	-866	289 438
PASSIF EN K€								
FONDS PROPRES								
Financement de l'actif par l'État			209 226				-193	209 033
Financement de l'actif par des tiers			4 666	-2 204				2 462
Réserves			79 437					79 437
Report à nouveau			-55 365	-600	316	-47	-673	-56 368
Résultat de l'exercice			5 273					5 273
TOTAL FONDS PROPRES			243 237	-2 804	316	-47	-866	239 835
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			746					746
DETTES FINANCIÈRES			799					799
DETTES NON FINANCIÈRES			48 058					48 058
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF			292 840	-2 804	316	-47	-866	289 438

Des explications détaillées sur ces corrections sont :

- Transfert immobilisation du SIDD vers l'Université Claude Bernard : le SIDD, service inter-universitaire, a pour mission de gérer les espaces communs, les installations et équipements non affectées à l'usage spécifique de chacun des établissements et qui concourent au fonctionnement général du site et des bâtiments.

  Conformément à l'article 13 de ladite convention, le budget du SIDD est exécuté par le chef d'établissement de rattachement, l'INSA Lyon, qui dispose, à cet effet, de la qualité d'ordonnateur.

  Dans ce cadre, la comptabilité fait apparaitre un montant de 2 997 930.76 euros dans le compte 23 correspondant à des dépenses faites par le SIDD au bénéfice de l'Université Claude Bernard Lyon1 (UCBL).

  Compte-tenu de ces différents éléments, et du principe de « la notion de contrôle du bien », il faut procéder au transfert de patrimoine, il est proposé de transférer ces actifs afférents à UCBL, bien financé par des subventions CREM pour 2.203.776 € et par la contribution annuelle de l'UCB pour 600.521 €.

- Régularisation du prorata de TVA : un travail sur la récupération de la TVA du secteur mixte, c'est-à-dire des opérations qui concourent à la fois à l'activité soumise à la TVA (RECHERCHE) et à l'activité non soumise (FORMATION), a permis de récupérer un certain pourcentage de la TVA payée à nos fournisseurs et prestataires.

- Des transferts d'immobilisations en cours vers leurs comptes définitifs ont été comptabilisés en 2024, alors que la mises en service est antérieure à l'exercice 2024.

- Des immobilisations en cours étaient inscrites dans notre patrimoine après vérification il s'avère que ces biens étaient mis en service depuis plusieurs années et sont soit sortis, soit traités avec les opérations d'intégration du patrimoine il convient de les sortir par une correction en report à nouveau. Il convient également de sortir les financements externes de l'actif s'y rapportant.

Ecart d'acquisition

Lorsqu'une entreprise intègre le périmètre de consolidation, ses actifs et passifs identifiables sont réévalués à leur juste valeur, définie comme le prix d'une transaction entre participants indépendants.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part des capitaux propres réévalués détenue par l'entreprise consolidante. Ce coût inclut le prix d'achat, les frais liés à l'acquisition (droits, honoraires) et, si applicable, la conversion des devises au taux en vigueur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels identifiables sont évalués séparément s'ils présentent une valeur de marché ou permettent de dégager des avantages économiques futurs.

- Écart positif : Inscrit à l'actif et amorti sur sa durée d'utilisation, ou soumis à un test annuel de dépréciation si cette durée est indéterminée.
- Écart négatif : Inscrit au passif et rapporté au résultat sur une période définie selon les conditions d'acquisition.

Le calcul de l'écart d'acquisition varie selon la méthode de consolidation (intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence). La norme 24 du RNCEP et les fascicules d'instruction fournissent des précisions sur ces pratiques.

Amortissement de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- Dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué ;
- Dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les tests de dépréciation n'ont pas conduit à déprécier d'écarts d'acquisition.

Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche,
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 à 5 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

Note sur les dépenses de recherche et de développement

Ces frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens. Le mode d'amortissement linéaire, correspondant à l'amortissement économique des biens, est privilégié. Cependant, le mode dégressif peut également être utilisé. Le choix du mode d'amortissement est déterminé par l'organisme.

Les taux d'amortissement relatifs aux durées d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations sont fixés par le conseil d'administration. L'organisme peut également définir des seuils d'immobilisation par catégories d'éléments ou par types d'activités concernées.

Elles sont amorties selon la méthode dite du « prorata temporis », conformément à la délibération n°2013-001 approuvée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2013 et selon les durées d'amortissements visées dans cette délibération.

- Immeubles : 50 ans,
- Immeubles industriels : 20 ans,
- Constructions légères : 20 ans,
- Aménagements et agencements de terrains : 10 ans,
- Mobilier de bureau, pédagogique et de laboratoire : 10 ans,
- Matériels pédagogiques, scientifiques et industriels : 5 ans,
- Installations complexes : 10 ans,
- Outillage : 10 ans,
- Voiture particulière et autres matériels de transport : 5 ans,
- Logiciels informatiques : 3 ans,
- Matériels informatiques et bureautiques : 3 ans,
- Frais de recherche et de développement : 5 ans,
- Brevets et licences : 5 ans.

Précisions concernant l'INSA LYON

Les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 1000 € HT sont comptabilisées en charges.

Concernant le patrimoine immobilier, l'approche par composant est appliquée (y compris pour le patrimoine évalué par France Domaine).

Chaque année une opération dite « d'inventaire tournant » est réalisée. Elle permet d'effectuer par tranches un contrôle de la présence physique des biens inscrits à l'actif. Si le bien est absent, une écriture de sortie de l'actif est alors réalisée.

Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautionnements.

Titres des sociétés mises en équivalence

La mise en équivalence est une méthode de consolidation appliquée aux entités sous influence notable qui consiste à remplacer la valeur comptable des titres par la quote-part des capitaux propres, incluant le résultat de l'exercice.

Seule la quote-part des capitaux propres est prise en compte, tandis que les opérations réciproques ne sont éliminées que lorsqu'elles impactent le résultat ou les réserves consolidées.

Au bilan, seuls les éléments de l'organisme consolidant sont conservés. Les titres de participation sont remplacés par leur valeur mise en équivalence. Dans le cas où la quote-part devient négative, l'organisme peut être amené à constituer une provision dans les comptes du groupe.

Stock

Les stocks sont comptabilisés dans ces rubriques :

- Le stock de denrées alimentaires et produits d'entretien des restaurants de l'INSA Lyon,
- Le stock du magasin (SAGE), produits de quincaillerie et de fournitures administratives,
- Le stock de la DIRPAT (direction du patrimoine), divers outils, produits de bricolage et électricité,
- Le stock en cours de production de services : il est considéré que la facturation de janvier 2025 correspond à la valeur des en-cours au 31 décembre 2024 pour les productions de l'INSAVALOR.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non-recouvrement.

En cours d'exercice, et régulièrement, des créances douteuses sont identifiées pour les clients dont la solvabilité apparaît compromise.

Les créances douteuses sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Même si une politique de recouvrement active est mise en place pour les créances non soldées, incluant le recouvrement forcé par voie d'huissier ou de saisie directe, une dépréciation doit être comptabilisée si un risque de non-recouvrement est identifié.

Les produits à recevoir

Ils correspondent principalement :

- aux subventions à recevoir ;
- aux encaissements restant à recevoir dans le cadre de conventions de recherche ou d'opérations pluriannuelles ;
- aux produits de formation continue ou d'apprentissage pour la part relative à l'exercice en cours.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

Financement de l'actif

L'inscription au passif du financement en tant que financement rattaché ou non à un actif est réalisée soit au vu des précisions contenues dans la décision attributive, dans le respect de l'intention de la partie versante, soit, en l'absence de mention explicite, selon la réalité et la connaissance de l'origine du financement de l'actif. Cette inscription peut être constituée par l'enregistrement d'une immobilisation en cours. A partir de ce principe, les financements sont comptabilisés dans les fonds propres, dans des postes distincts selon que :

- la source des financements externes de l'actif, afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État,
- le rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la reprise s'effectue en exploitation.

Provisions pour risques et charges

Les provisions peuvent être constituées lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais probable, ou lorsqu'il est certain. La probabilité de la charge peut être née au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur. Une provision est maintenue au bilan jusqu'à ce que l'obligation soit éteinte ou que la probabilité d'une sortie de ressources devienne faible.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, ce qui implique que l'objet de l'obligation peut également être incertain dans certains cas.

Une provision est comptabilisée dès lors que, cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers ;
- Cette sortie de ressources se fera sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers ;
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Ces provisions correspondent aux passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise sur la base des informations connues à la date d'arrêté des comptes.

Précisions concernant INSAVALOR

Une provision pour charges couvre, à la date de clôture de l'exercice, les sommes restant affectées aux laboratoires, centres et services du Groupe, pour études non terminées ainsi que pour études facturées mais non réglées par les clients.

Le montant de cette provision s'élève au 31/12/24 à 25 813 K€ dont 2 430 K€ pour études facturées mais non encore réglées.

Engagements de retraite et prestations assimilées

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées pour les raisons suivantes :

- Concernant INSA LYON, les personnels y travaillant sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. INSA LYON n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant toutes les autres entités du Groupe sauf l'INSAVALOR, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

Précisions concernant INSAVALOR

En cas de départ volontaire du salarié, aucune disposition conventionnelle n'est prévue dans l'entreprise. L'indemnité de départ en retraite est celle prévue par l'article 6 de l'accord du 06/12/1977 étendu sur la mensualisation.

Montant de l'indemnité :

- 1/2 mois de salaire après 10 ans d'ancienneté.
- 1 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté.
- 1 mois1/2 de salaire après 20 ans d'ancienneté.
- 2 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté.

Au 31/12/2024, 22 salariés ont plus de 50 ans et plus de 10 ans d'ancienneté. A la date d'aujourd'hui, l'évaluation de l'indemnité de fin de carrière pour ces personnes serait de l'ordre de 86 K€.

Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une élimination dans les comptes individuels des entités consolidées.

Charges à payer et produits à recevoir

L'outil informatique, à travers la certification du service fait pour les achats faisant l'objet de bons de commande, alimente conformément à ce que prévoit la GBCP le compte 408. Cette alimentation au fil de l'eau évite ainsi la réalisation d'une opération lourde d'inventaire exhaustif permettant le recensement des CAP. Toutefois, toutes les dépenses ne sont pas éligibles à cette certification informatisée (cas des demandes de paiement directes) et certaines dépenses qui le seraient n'ont parfois, pour des raisons diverses, pas été certifiées au 31 décembre.

Il convient alors dans le cadre des opérations d'inventaire de recenser les CAPAC (Charges A Payer A Comptabiliser). Il s'agit :

- des réceptions sans SF constaté
- des services faits constatés non certifiés (408 non mouvementé dans Jefyco)
- des demandes de paiement sans engagement juridique non comptabilisées (gratifications de stage, fluides…)
- Par ailleurs des CAPAC spécifiques sont passées pour :
- les charges de personnel à payer en 2025 au titre des droits et rémunérations acquis en 2024,
- les Comptes Epargne Temps constitués dès le 1er jour constaté (partie monétisée) évalués à la clôture.

Les produits à recevoir passés chaque année sont pour l'essentiel ceux relatifs aux opérations pluriannuelles. Le PAR relatif à la subvention ou au financement à recevoir correspond alors au montant des dépenses engagées dans la cadre de la convention.

Droits à congés des personnels non enseignants

Les personnels non enseignants sont tenus de poser leurs congés et absences dans l'outil Hamac. C'est donc une extraction de la base Hamac qui permet de calculer le montant de la charge relative aux congés payés non pris au 31 décembre. Les droits à congés sont évalués en appliquant au nombre de jours recensé le coût moyen journalier de chaque agent. Il est tenu compte des charges sociales et fiscales correspondantes.

Droits à congés des personnels enseignants

Les enseignants perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, en matière de droits universitaires, ne concernent désormais plus que la formation tout au long de la vie dont les montants sont élevés et dépassent 4 000 €. Les PCA sont alors passés à hauteur de 60 % du montant des droits annuels.

Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- Lors de l'inscription pour les droits universitaires,
- A l'issue de la formation pour la formation continue,
- A l'avancement des dépenses de formation pour l'apprentissage,
- A la mise à disposition de personnel,
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation non conditionnelles notifiées en 2023 sont enregistrées en totalité, en produits, aux comptes 74.

En ce qui concerne les subventions conditionnelles, d'exploitation et/ou d'investissement, en vertu de la règle du droit constaté, seules celles qui ont fait l'objet d'un bilan financier ont été comptabilisées en 2023.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- Des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées conformément à l'instruction du 20 novembre 2013 (relative au BOFIP- GCP n° 13-0022 du 05/12/2013) :
    - A hauteur des dépenses engagées pour les subventions dont l'octroi est subordonné à la réalisation de conditions spécifiques,
    - Intégralement dès réception de la notification pour les subventions forfaitaires sans condition.
- De la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que lorsque leur récupération est probable. Cette récupération peut dépendre de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement, mais ce n'est pas une condition nécessaire. La récupération des actifs d'impôts différés n'est pas systématique lorsque les déficits sont reportables indéfiniment.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Clôture
Ecart d'acquisition	150 000	150 000
Ecarts d'acquisition - actif	**150 000**	**150 000**
Ecarts d'acquisition - passif	609 329	609 329
Reprise - écarts d'acquisition - passif	- 609 329	- 609 329
Total Valeur Nette	150 000	150 000

3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Frais de recherche					
Concessions, brevets & droits similaires	153	1			154
Logiciels	2 152	157	-54		2 255
Immobilisations incorporelles en cours	46				46
Total immobilisations incorporelles	**2 351**	**159**	**-54**		**2 455**
Amt/Dép. frais de rech.					
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-153				-153
Amt/Dép. logiciels	-1 725		54	-239	-1 910
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	**-1 878**		**54**	**-239**	**-2 063**
Total Valeur Nette	**473**	**159**		**-239**	**392**

3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	Clôture
Terrains	19 836				9	-9	19 836
Agencements sur terrains	31	208				74	314
Constructions	212 260	271	-20			2 681	215 193
Installations tech, matériel & outillage	55 347	3 223	-1 926			122	56 767
Autres immobilisations corporelles	28 948	1 585	-804		121	4	29 854
Immobilisations corporelles en cours	5 990	2 751			-3 993	-2 873	1 875
Avances et acomptes s/immo. corp.		78					78
Total immobilisations corporelles	**322 413**	**8 116**	**-2 749**		**-3 863**		**323 917**
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-1			-10	-1		-12
Amt/Dép. constructions	-19 389		20	-12 110		-2	-31 481
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-47 487		1 926	-3 316			-48 878
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-25 429		804	-1 685	-45		-26 355
Total amt/dép. immobilisations corporelles	**-92 305**		**2 749**	**-17 121**	**-47**	**-2**	**-106 725**
Total Valeur Nette	**230 108**	**8 116**		**-17 121**	**-3 910**	**-2**	**217 192**

3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	Clôture
Titres de participation	1 206 624	20 552	- 1 000	-	1 499	2 428	1 230 103
Autres créances ratt à des participat. - non courant	-	2 000	-	-	-	-	2 000
Titres immobilisés (AFS - non courant)	69 170	12 000	-	-	-	- 15 000	66 170
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	9 080	-	-	-	-	-	9 080
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	36 443	1 340	-	-	-	-	37 783
Total Immobilisations financières	**1 321 317**	**35 892**	**- 1 000**	**-**	**1 499**	**- 12 572**	**1 345 136**
Dépréciations des titres	- 820 061	-	-	- 15 586	-	-	- 835 647
Total Dép. immobilisations financières	**- 820 061**	**-**	**-**	**- 15 586**	**-**	**-**	**- 835 647**
Total Valeur Nette	**501 256**	**35 892**	**- 1 000**	**- 15 586**	**1 499**	**- 12 572**	**509 489**

3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	49	38	11	
Clients, comptes rattachés	5 779	5 779		
Autres créances	41 361	15 007	26 354	
Total Créances	**47 189**	**20 823**	**26 365**	

3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Valeur Brute	Provision	Net
INSALYON	SUPERGRID INSTITUTE S.A.S.	835	835	
INSALYON	Crédit Agricole			
INSALYON	INSACAST	1	1	
INSAVALOR	AIOTRUST	3		3
INSAVALOR	CLASSIC RACING SCHOOL	10		10
INSAVALOR	COLDEP	2		2
INSAVALOR	ECNP SARL	1		1
INSAVALOR	KAERO			
INSAVALOR	KER	10		10
INSAVALOR	LIP THER	3		3
INSAVALOR	LUNIWAVE	5		5
INSAVALOR	MOB ENERGY	4		4
INSAVALOR	NH THERAGUIX	20		20
INSAVALOR	OPTIFLUIDE			
INSAVALOR	PERTINENCE INVEST	300		300
INSAVALOR	REWARD	15		15
INSAVALOR	TRI RHONE ALPES	1		1
INSAVALOR	UBIKAP	5		5
INSAVALOR	UNIVALOR	4		4
INSAVALOR	YURPLAN	10		10
Total		**1 229**	**836**	**393**

3.7. Stocks

	Clôture			Ouverture		
	Brut	Dotations / reprises	Net	Brut	Dotations / reprises	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	649		649	594		594
Stocks - en-cours de production	62		62	145		145
Total	**711**		**711**	**739**		**739**

3.8. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations de périmètre	Résultat des titres mis en équivalence	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	15	149	-143			21
Titres de MEE en négatifs	75				1	77
Total provisions pour risques	**91**	**149**	**-143**		**1**	**98**
Provisions pour pensions et retraites - non courant	89		-3			86
Autres provisions pour charges - non courant	27 019	1 200		-1 319		26 899
Total provisions pour charges	**27 108**	**1 200**	**-3**	**-1 319**		**26 985**
Total provisions pour risques et charges	**27 198**	**1 349**	**-146**	**-1 319**	**1**	**27 083**

3.9. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Emprunts auprès établiss. de crédit - non courant	1 194				-273	921
Emprunts auprès établiss. de crédit - courant	272		-271		273	274
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant		60			799	859
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	1 045	18			-799	264
Total Dettes financières MLT	**2 511**	**78**	**-271**			**2 318**
Concours bancaires (trésorerie passive)	4			-4		
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	1					1
Total Dettes financières CT	**5**			**-4**		**1**
Total emprunts et dettes financières	**2 516**	**78**	**-271**	**-4**		**2 319**

3.10. Ventilation des dettes par échéance

	Décembre 2024	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	2 319	539	921	859
Fournisseurs et comptes rattachés	4 451	4 143		309
Autres dettes	50 799	21 208	29 591	
Total dettes	**57 569**	**25 890**	**30 512**	**1 168**

3.11. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule INSA LYON n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2024 est de 25 %.

	Ouverture	Variation	Clôture
Impôts différés - actif	9	7	16
Impôts différés - passif			
Solde net d'impôt différé	**9**	**7**	**16**

Ventilation par type d'impacts (en base d'imposition)	Ouverture	Variation	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation	37	5	42
Décalages temporaires		24	24
Déficits reportables			
Total des bases d'imposition	**37**	**29**	**66**

Ventilation par type d'impacts (en montant d'ID)	Ouverture	Variation	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation	9	1	10
Décalages temporaires		6	6
Déficits reportables			
Total des montants d'ID	**9**	**7**	**16**

3.12. Etat des déficits fiscaux

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable.

Entité	Total des déficits reportables au 31/12/2023 (K€)	Part des déficits reportables activables (K€)	Part des déficits reportables non activables (K€)
INSAVALOR			
SEDIST			
TERRAGORA	45	45	
TOTAL	**45**	**45**	

Pour rappel, TERRAGORA est mise en équivalence. Les impôts différés rattachés à cette société n'apparaissent donc pas distinctement dans les comptes consolidés du Groupe.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits sans contrepartie directe

	Clôture	Ouverture
Subventions d'exploitation	116 721	114 059
Autres produits sans contrepartie directe	411	
Produits sans contrepartie directe	**117 133**	**114 059**

4.2. Produits avec contrepartie

	Clôture	Ouverture
Production vendue de services	43 130	42 445
Autres refacturations avec marge	915	898
Production stockée	-83	74
Autres produits divers	2 885	4 833
Produits avec contrepartie	**46 846**	**48 250**

Détails des autres produits divers

	Clôture	Ouverture
Autres produits	2 856	4 769
Produits excep. s/ exercices antérieurs		5
Produits de cession de titres (conso.)	27	
Produits de cession de titres	2	45
Produits de cession d'immo. corp.		13
Autres produits divers	**2 885**	**4 833**

4.3. Autres produits de fonctionnement

	Clôture	Ouverture
Transferts de charges d'exploitation	149	90
Rep./provisions d'exploitation	143	541
Rep./prov. engagements de retraite	3	7
Autres produits de fonctionnement	**295**	**638**

4.4. Achats consommés

	Décembre 2024	Décembre 2023
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-1 374	-1 476
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	55	-22
Achats de marchandises	-561	-584
Achats consommés	**-1 880**	**-2 081**

4.5. Charges de personnel

	Décembre 2024	Décembre 2023
Rémunérations du personnel	-67 447	-66 108
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-40 842	-40 535
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-477	-601
Participation des salariés	-24	
Charges de personnel	**-108 790**	**-107 244**

4.6. Autres charges de fonctionnement

	Clôture	Ouverture
Achat d'études	-3 101	-2 887
Autres achats	-35	-32
Achats non stockés de matières et fournitures	-9 034	-9 996
Sous-traitance générale	-269	-406
Locations et charges locatives	-5 758	-5 695
Entretiens et réparations	-4 182	-4 066
Primes d'assurance	-243	-302
Etudes et recherches	-232	-217
Divers	-848	-832
Personnel mis à disposition	-1 818	-672
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-176	-276
Publicités	-636	-613
Transports	-166	-188
Déplacements, missions	-3 641	-3 280
Frais postaux	-128	-138
Services bancaires	-66	-64
Autres charges externes	-4 489	-4 281
Pertes de change sur dettes et créances commerciales - réalisées		-1
Autres charges	-4 910	-5 437
Autres charges diverses	-71	-787
Autres charges de fonctionnement	**-39 800**	**-40 147**

Détails des autres charges diverses

	Clôture	Ouverture
Vnc des immo. corp. Cédées		-693
Vnc des titres conso cédés	-15	
Autres charges exceptionnelles	-32	
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-22	-29
Vnc des titres cédés	-1	-45
Autres charges diverses	**-71**	**-787**

4.7. Impôts et taxes

	Décembre 2024	Décembre 2023
Impôts et taxes sur rémunérations	-1 606	-1 585
Autres impôts et taxes	-283	-346
Impôts et taxes	**-1 889**	**-1 932**

4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif

	Décembre 2024	Décembre 2023
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-119	-270
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-17 241	-17 457
Dot. aux prov. d'exploitation	-1 393	-1 389
Dot./dép. des actifs circulants	-6	-145
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**-18 760**	**-19 261**
Reprise de financement rattaché à un actif	13 366	13 323
Reprise de financement rattaché à un actif	**13 366**	**13 323**

4.9. Résultat financier

	Décembre 2024	Décembre 2023
Charges d'intérêts sur emprunt	-17	-20
Dot./dép des actifs financiers	-16	
Dot. aux prov. financières		-37
Autres charges financières	-1	-1
Charges financières	**-33**	**-57**
Dividendes		1
Autres produits financiers	498	345
Produits financiers	**498**	**346**
Total Résultat financier	**465**	**288**

4.10. Impôts sur les bénéfices

	Décembre 2024	Décembre 2023
Impôts différés	7	
Impôt exigible	-92	
Autres cir non reclassables produit ou ch. d'impôts ou économies d'impôts	19	12
Total Impôts sur les bénéfices	**-66**	**12**

4.11. Preuve d'impôt

	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat consolidé	6 918	5 902
Résultat des sociétés ME	1	2
Amort de l'écart d'acquisition		
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	**6 920**	**5 904**
Impôts comptabilisés	-66	12
Résultat net consolidé avant IS	**6 985**	**5 892**
Réintégrations permanentes	49	40
Déductions permanentes		
Déficits antérieurs non activés et utilisés	-403	-460
Déficits non activés		
Retraitements de consolidation non fiscalisé et divers	-11	-8
Résultat net consolidé après IS	**6 620**	**5 464**
Is au taux normal de 25%	1 655	1 366
Autre taux		
Impôt théorique consolidé	**1 655**	**1 366**
Crédits impôts	-19	-12
Exonération de l'IS pour INSA LYON	-1 570	-1 366
Impôt consolidé total	**66**	**-12**
Taux d'IS effectif	**0,94%**	**-0,21%**

4.12. Intérêts minoritaires

	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat hors groupe	-89	-96
Total Résultat hors groupe	**-89**	**-96**

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements donnés

Sur INSAVALOR

La banque CIC Lyonnaise de Banque a procédé au nantissement d'un compte bancaire rémunéré à hauteur de 500 000 €.

INSAVALOR s'est engagée en 2024 à verser 100 000 € auprès de la Fondation INSA sur une durée de 5 ans.

Au 31 décembre 2024, une année ayant été versée, il demeure un engagement de 80 000 €. A ce titre, la Banque Populaire s'était portée caution auprès de la fondation INSA de l'engagement d'INSAVALOR.

Sur INSA LYON

Néant.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes

	Décembre 2024	Certification des comptes	Autres services
INSA LYON	52	52	
INSAVALOR	13	13	
Honoraires des CAC	**65**	**65**	

6.2. Effectif moyen

	Décembre 2024	Décembre 2023
INSA LYON	1 330	1 351
INSAVALOR	138	138
Effectif	**1 467**	**1 489**